



**Norme
Tunisienne
Enregistrée**

NT EN 61000-6-4:2007

Accordé par l'INNORPI au CERT
Bon de commande Client n° CDA12000028 daté du 2012-02-03
Utilisateur unique, copie et mise en réseau interdite

Edition Aout 2008

Indice de classement NT 85.193-6-4(2008)

Numero d'enregistrement : 11659

Date d'enregistrement: 31/08/2008

**COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE (CEM) - PARTIE 6-4:
NORMES GÉNÉRIQUES - NORME SUR L'ÉMISSION POUR LES
ENVIRONNEMENTS INDUSTRIELS**

*Edité et diffusé par l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle
Rue 8451 n°8 par la rue Alain savary, BP 57-Cité EL Khadra- 1003 Tunis-Tunisie
Tél : +216 71.806.758 -Téléfax +216 807.071
Adresse électronique : inorpi@planet.tn Site Web : <http://www.inorpi.ind.tn>*

Avant-propos national

La présente norme tunisienne est identique à la norme internationale EN 61000-6-4:2007

Elle a été adoptée par les membres de la commission technique de normalisation 85 Électricité – Généralités

Le présent document constitue une révision de la norme tunisienne NT 85.193-6-4(2006)

Version française

**Compatibilité électromagnétique (CEM)
Partie 6-4: Normes génériques
Norme sur l'émission pour les environnements industriels
(CEI 61000-6-4:2006)**

Elektromagnetische Verträglichkeit
(EMV) -
Teil 6-4: Fachgrundnormen -
Störaussendung für Industriebereiche
(IEC 61000-6-4:2006)

Electromagnetic compatibility (EMC) -
Part 6-4: Generic standards -
Emission standard
for industrial environments
(IEC 61000-6-4:2006)

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CENELEC le 2006-12-01. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme Européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles

Avant-propos

Le texte du document CISPR/H/122/FDIS, future édition 2 de la CEI 61000-6-4, préparé par le SC H du CISPR, Limites pour la protection des services radioélectriques, a été soumis au vote parallèle CEI-CENELEC et a été approuvé par le CENELEC comme EN 61000-6-4 le 2006-12-01.

Cette Norme Européenne remplace l' EN 61000-6-4:2001.

Les principaux changements introduits par l' EN 61000-6-4:2007 consistent dans l'ajout de deux nouveaux articles, le premier sur les essais applicables aux appareils produits en série, le second concernant l'incertitude de mesure, et dans l'insertion d'exigences sur les accès d'alimentation en courant continu et les accès de télécommunication. L'annexe informative a par ailleurs été supprimée.

Les dates suivantes ont été fixées:

- date limite à laquelle l'EN doit être mise en application
au niveau national par publication d'une norme
nationale identique ou par entérinement (dop) 2007-09-01
- date limite à laquelle les normes nationales
conflictuelles doivent être annulées (dow) 2009-12-01

Cette Norme Européenne a été préparée dans le cadre d'un mandat confié au CENELEC par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et couvre les exigences essentielles des Directives CEM (89/336/CEE), CEM (2004/108/CE) et RTTED (1999/5/CE). Voir l'Annexe ZZ.

Les Annexes ZA et ZZ ont été ajoutées par le CENELEC.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	2
INTRODUCTION	4
1 Domaine d'application et objet.....	5
2 Références normatives.....	6
3 Termes et définitions	6
4 Conditions pendant l'essai	7
5 Documentation du produit.....	8
6 Applicabilité	8
7 Exigences pour l'émission	8
8 Application des limites dans les essais de conformité des appareils produits en série	8
9 Incertitude de mesure.....	9
Bibliographie	11
Annexe ZA (normative) Références normatives à d'autres publications internationales avec les publications européennes correspondantes	12
Annexe ZZ (informative) Couverture des Exigences Essentielles des Directives CE.....	14
Figure 1 – Exemples d'accès	6
Tableau 1 – Émission	10

INTRODUCTION

La CEI 61000 est publiée sous forme de plusieurs parties, conformément à la structure suivante:

Partie 1: Généralités

Considérations générales (introduction, principes fondamentaux)

Définitions, terminologie

Partie 2: Environnement

Description de l'environnement

Classification de l'environnement

Niveaux de compatibilité

Partie 3: Limites

Limites d'émission

Limites d'immunité (dans la mesure où elles ne relèvent pas des comités de produit)

Partie 4: Techniques d'essai et de mesure

Techniques de mesure

Techniques d'essai

Partie 5: Directives d'installation et d'atténuation

Guides d'installation

Méthodes et dispositifs d'atténuation

Partie 6: Normes génériques

Partie 9: Divers

Chaque partie est à son tour subdivisée en parties qui sont publiées soit comme Normes internationales, soit comme rapports techniques/spécifications techniques, certaines d'entre elles ont déjà été publiées comme sections. D'autres seront publiées avec le numéro de la partie suivi d'un tiret et complété d'un second chiffre identifiant la subdivision (exemple: 61000-6-1).

COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE (CEM)

Partie 6-4: Normes génériques Norme sur l'émission pour les environnements industriels

1 Domaine d'application et objet

La présente partie de la CEI 61000 pour les exigences d'émissions CEM s'applique aux appareils électriques et électroniques destinés à être utilisés dans des environnements industriels, tels qu'ils sont décrits ci-dessous.

Les exigences d'émissions dans la gamme de fréquences de 0 kHz à 400 GHz sont couvertes. Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures aux fréquences pour lesquelles aucune exigence n'a été spécifiée.

Cette norme d'émission CEM générique s'applique en l'absence de norme applicable d'émission CEM spécifique à un produit ou à une famille de produits.

Les appareils couverts par cette norme sont destinés à être raccordés à un réseau d'énergie alimenté par un transformateur haute tension ou moyenne tension réservé à l'alimentation d'une installation alimentant un site industriel ou analogue, et destinés à fonctionner à l'intérieur ou à proximité des sites industriels, comme défini ci-dessous. Cette norme s'applique également aux appareils qui sont alimentés par piles ou accumulateurs et qui sont destinés à être utilisés dans des sites industriels.

Les environnements couverts par cette norme sont les environnements industriels, intérieurs et extérieurs.

Les sites industriels sont en outre caractérisés par l'existence d'un ou plusieurs des exemples suivants:

- présence d'appareils industriels, scientifiques et médicaux (ISM)¹⁾;
- commutations fréquentes de charges inductives ou capacitatives importantes;
- intensités et champs magnétiques associés importants.

L'objet de cette norme est de définir les exigences d'essais d'émissions aux perturbations continues et transitoires, conduites et rayonnées, pour les appareils définis dans le domaine d'application.

Les exigences des perturbations émises ont été choisies de manière à assurer que les perturbations engendrées par l'appareil en fonctionnement normal, dans un environnement industriel, ne dépassent pas un niveau qui pourrait empêcher d'autres appareils de fonctionner comme prévu normalement. Les conditions de défaut de l'appareil ne sont pas prises en compte. Cette norme ne comporte pas, pour les besoins des essais, tous les phénomènes perturbateurs mais uniquement ceux considérés comme applicables pour les appareils couverts par la norme. Ces exigences représentent les exigences essentielles de compatibilité électromagnétique concernant les émissions.

Les exigences sont spécifiées pour chacun des accès considérés.

NOTE 1 Cette norme ne traite pas des aspects de sécurité.

NOTE 2 Dans des cas spécifiques, des situations peuvent apparaître dans lesquelles les niveaux spécifiés dans la présente norme ne pourront offrir le niveau de protection adéquat; par exemple lorsqu'un récepteur sensible est utilisé à très grande proximité d'un appareil. Dans de tels cas, des mesures particulières d'atténuation peuvent s'avérer nécessaires.

1) Selon la définition donnée dans la CISPR 11.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

CISPR 11, *Appareils industriels, scientifiques et médicaux (ISM) à fréquence radioélectrique – Caractéristiques de perturbations électromagnétiques – Limites et méthodes de mesure*

CISPR 16-1-2:2003, *Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques – Partie 1-2: Appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques – Matériels auxiliaires – Perturbations conduites*

CISPR 16-2-1:2003, *Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques – Partie 2-1: Méthodes de mesure des perturbations et de l'immunité – Mesures des perturbations conduites*

CISPR 16-2-3, *Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques – Partie 2-3: Méthodes de mesure des perturbations et de l'immunité – Mesures des perturbations rayonnées*

CISPR 16-4-2, *Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques – Partie 4-2: Incertitudes, statistiques et modélisation des limites – Incertitudes de mesure CEM*

CISPR 22, *Appareils de traitement de l'information – Caractéristiques des perturbations radioélectriques – Limites et méthodes de mesure*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

NOTE Les définitions concernant la compatibilité électromagnétique (CEM) et les phénomènes correspondants figurent dans la CEI 60050(161) ainsi que dans d'autres publications de la CEI et du CISPR.

3.1

accès

interface particulière de l'appareil spécifié avec l'environnement électromagnétique extérieur (voir la Figure 1)

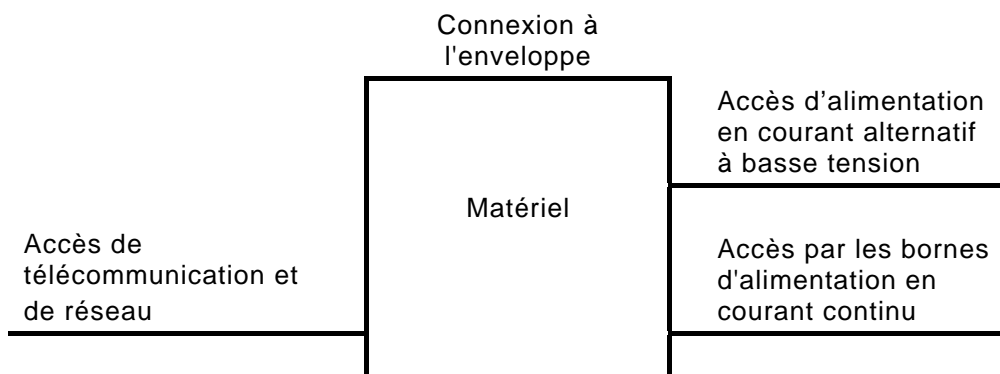


Figure 1 – Exemples d'accès

3.2

accès par l'enveloppe

frontière physique de l'appareil à travers laquelle les champs électromagnétiques peuvent rayonner ou à laquelle ils peuvent se heurter

3.3

accès par les câbles

point auquel un conducteur ou un câble est connecté à l'appareil.

NOTE Parmi les exemples, on peut citer les accès de signaux, de commande et d'alimentation.

3.4

accès de télécommunication et de réseau

point de connexion pour le transfert de la voix, des données et de la signalisation, destiné à être relié à des systèmes largement étendus par des moyens tels qu'une connexion directe à des réseaux de télécommunication multi-utilisateurs (par exemple les réseaux publics commutés, les réseaux numériques à intégration de services (RNIS), les réseaux xDSL, etc.), à des réseaux locaux (par exemple Ethernet, Token Ring, etc.) et à des réseaux similaires)

NOTE Les accès généralement prévus pour l'interconnexion des composants d'un système d'ATI en essai (par exemple RS-232, RS 485, bus de terrain dans le domaine d'application de la CEI 61158, bus IEEE 1284 (accès parallèle pour imprimante), bus série universel (USB, Universal Serial Bus), bus IEEE 1394 " Fire Wire ", etc.) et utilisés comme prévu dans le cadre de leurs spécifications fonctionnelles (par exemple pour la longueur maximale du câble connecté), ne sont pas considérés comme des accès de télécommunication et de réseau au sens de cette définition.

3.5

accès de puissance

point auquel un conducteur ou un câble transportant l'énergie électrique primaire nécessaire au fonctionnement d'un appareil ou d'appareils associés est relié à l'appareil

3.6

réseau public d'alimentation

Lignes électriques auxquelles toutes les catégories de consommateurs ont accès et qui sont régies par une entreprise assurant la fourniture ou la distribution d'énergie électrique

3.7

basse tension

BT

tension possédant une valeur inférieure à une limite conventionnellement adoptée

[VEI 601-01-26, modifiée]

NOTE Pour la distribution d'énergie électrique en courant alternatif, la limite supérieure est généralement considérée comme étant 1 000 V.

4 Conditions pendant l'essai

L'appareil en essai (EST) doit être testé dans le mode de fonctionnement produisant le plus d'émissions possible dans la bande de fréquences étudiée, par exemple basée sur des essais préliminaires, et correspondant aux applications normales. On doit faire varier la configuration de l'échantillon en essai pour obtenir l'émission maximale correspondant aux applications et pratiques d'installation types.

Si l'appareil fait partie d'un système, ou peut être connecté à des appareils auxiliaires, il doit être essayé connecté à la configuration représentative minimale d'appareils auxiliaires permettant l'essai aux accès d'une manière analogue à celle décrite dans la CISPR 11 et la CISPR 22.

Dans le cas où la spécification du fabricant exige explicitement des filtres externes et/ou des dispositifs de blindage ou des mesures qui sont clairement spécifiés dans le manuel utilisateur, les exigences d'essai données par la présente norme doivent être appliquées avec les dispositifs ou les mesures spécifiés mis en œuvre.

La configuration et le mode de fonctionnement utilisés au cours des mesures doivent être notés avec précision dans le rapport d'essai. Si l'appareil possède un grand nombre d'accès analogues ou d'accès comportant un grand nombre de connexions analogues, on doit choisir un nombre suffisant d'entre eux pour simuler les conditions de fonctionnement réelles et pour s'assurer que tous les types de terminaisons sont couverts.

Les mesures doivent être effectuées au niveau d'un ensemble unique de paramètres dans les plages de fonctionnement de température, d'humidité et de pression atmosphérique spécifiées pour le produit et à la tension assignée d'alimentation, sauf indication contraire dans la norme fondamentale.

5 Documentation du produit

L'acheteur / l'utilisateur doivent être informés dans le cas où des mesures particulières, comme l'utilisation de câbles blindés ou spéciaux, sont nécessaires pour atteindre la conformité.

6 Applicabilité

L'application des mesures d'émission(s) dépend du type particulier d'appareil, de sa configuration, de ses accès, de sa technologie et de ses conditions de fonctionnement.

Les mesures doivent être appliquées aux accès correspondants du matériel selon le Tableau 1. Les mesures doivent être effectuées seulement lorsque les accès correspondants existent.

Il peut être déterminé à partir de l'étude des caractéristiques électriques et de l'usage d'un appareil particulier que certaines des mesures sont inappropriées et en conséquence inutiles. Dans ce cas, la décision de ne pas effectuer les mesures et sa justification doivent être enregistrées dans le rapport d'essai.

7 Exigences pour l'émission

Les exigences d'émissions pour les appareils couverts par la présente norme sont indiquées accès par accès.

Les mesures doivent être effectuées selon une procédure bien définie et reproductible.

Les mesures peuvent être réalisées dans n'importe quel ordre.

La description des mesures, l'instrumentation de mesure, les méthodes de mesure et l'installation de mesure sont données dans les normes dont les références figurent dans le Tableau 1.

Le contenu des normes référencées dans les tableaux n'est pas répété ici cependant des modifications ou des informations complémentaires nécessaires à la mise en application pratique des mesures sont données dans la présente norme.

8 Application des limites dans les essais de conformité des appareils produits en série

8.1 Des essais doivent être réalisés:

- soit sur un échantillon d'équipement du type, en utilisant la méthode statistique d'évaluation énoncée en 8.2,
- ou, dans un esprit de simplification, sur un seul équipement.

8.2 La conformité aux limites statistiquement évaluée doit être réalisée comme suit:

On doit effectuer cet essai sur un échantillon comportant au moins cinq appareils du modèle et au plus 12 appareils. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, il n'est pas possible d'obtenir un échantillon de cinq appareils, un échantillon de quatre ou de trois appareils doit être utilisé. La conformité est jugée à l'aide de la relation suivante:

$$\bar{x} + kS_n \leq L$$

où

\bar{x} est la moyenne arithmétique de la valeur mesurée des n éléments de l'échantillon

$$S_n^2 = \frac{1}{n-1} \sum_{i=1}^n (x_i - \bar{x})^2$$

x_n est le niveau produit par un seul élément

L est la limite appropriée

k est le facteur extrait de tables de la distribution de t non centrale qui assure, avec une probabilité de 80 %, que 80 % de la production ne dépasse pas la valeur limite; la valeur de k dépend de la taille de l'échantillon n et elle est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Les grandeurs x_n , \bar{x} , S_n et L sont exprimées logarithmiquement: dB(μ V), dB(μ V/m) ou dB(pW).

n	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
k	2,04	1,69	1,52	1,42	1,35	1,30	1,27	1,24	1,21	1,20

9 Incertitude de mesure

Les résultats de mesure d'émissions des ATI doivent faire référence aux considérations concernant l'incertitude due aux appareils de mesure contenues dans la CISPR 16-4-2.

La détermination de la conformité aux limites de la présente norme doit être basée sur les résultats des mesures de conformité sans tenir compte de l'incertitude due aux appareils de mesure.

Cependant, l'incertitude due aux appareils de mesure et aux connexions entre les divers éléments de la chaîne de mesure qui leur sont associées doit être calculée, et les résultats de mesure ainsi que l'incertitude calculée doivent figurer dans le rapport d'essai.

Tableau 1 – Émission

Connexion	Domaine de fréquences	Limites	Norme fondamentale	Note pour l'application	Remarques
1) Enveloppe – emplacement ouvert ou méthode semi anéchoïque	30 MHz – 230 MHz 230 MHz – 1 000 MHz	40 dB(μV/m) quasi-crête à 10 m 47 dB(μV/m) quasi-crête à 10 m	CISPR 16-2-3	Voir Note 1.	Peut être mesuré à une distance de 30 m en utilisant une limite diminuée de 10 dB.
2) Réseau d'alimentation en c.a à basse tension	0,15 MHz – 0,5 MHz	79 dB(μV) valeur quasi-crête 66 dB(μV) en valeur moyenne	CISPR 16-2-1, 7.4.1 CISPR16-1-2, 4.3	Voir Note 2.	
	0,5 MHz – 30 MHz	73 dB(μV) quasi-crête 60 dB(μV) valeur moyenne			
3) Accès de télécommunication	0,15 MHz – 0,5 MHz	97 dB(μV) – 87 dB(μV) quasi-crête 84 dB(μV) – 74 dB(μV) valeur moyenne 53 dB(μA) -43 dB(μA) quasi-crête 40 dB(μA) -30 dB(μA) valeur moyenne	CISPR 22	Voir Notes 3, 4 et 5.	
	0,5 MHz- 30 MHz	87 dB(μV) quasi-crête 74 dB(μV) valeur moyenne 43 dB(μV) quasi-crête 30 dB(μA) valeur moyenne		Voir Notes 3 et 5.	
<p>NOTE 1 Si la (les) source(s) d'émissions interne(s) fonctionnent à une fréquence inférieure à 9 kHz alors il n'est nécessaire de réaliser les mesures que jusqu'à 230 MHz.</p> <p>NOTE 2 Le bruit impulsionnel (clics) qui se produit moins de cinq fois par minute n'est pas pris en compte. Pour les clics se produisant plus de 30 fois par minute, les limites s'appliquent. Pour les clics se produisant entre 5 et 30 fois par minute, une relaxation des limites de $20 \log_{10} 30/N$ dB est autorisée (où N représente le nombre de clics par minute). Les critères relatifs aux clics séparés se trouvent dans la norme CISPR 14-1.</p> <p>NOTE 3 Aux fréquences de transitions, les limites les plus basses s'appliquent.</p> <p>NOTE 4 Les limites décroissent linéairement avec le logarithme de la fréquence dans le domaine 0,15 MHz à 0,5 MHz.</p> <p>NOTE 5 Les limites de perturbations en courant et en tension sont déduites pour une utilisation avec un réseau de stabilisation d'impédance (RSI) qui présente un mode commun (mode asymétrique) de 150Ω à l'accès de télécommunication en essai (le facteur de conversion est $20 \log_{10} 150 / 1 = 44$ dB).</p>					

Bibliographie

CEI 60050(161):1990, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 161: Compatibilité électromagnétique*

CEI 60050-601:1985, *Vocabulaire Electrotechnique International – Chapitre 601: Production, transport et distribution de l'énergie électrique – Généralités*

CEI 61000-6-1, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-1: Normes génériques – Immunité pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère*

NOTE Harmonisée comme EN 61000-6-1:2007 (non modifiée).

CEI 61000-6-3, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-3: Normes génériques – Norme sur l'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère*

NOTE Harmonisée comme EN 61000-6-3:2007 (non modifiée).

CISPR 14-1, *Compatibilité électromagnétique – Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues – Partie 1: Emission*

NOTE Harmonisée comme EN 55014-1:2000 (non modifiée).

Annexe ZA (normative)

Références normatives à d'autres publications internationales avec les publications européennes correspondantes

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NOTE Dans le cas où une publication internationale est modifiée par des modifications communes, indiqué par (mod), l'EN / le HD correspondant(e) s'applique.

<u>Publication</u>	<u>Année</u>	<u>Titre</u>	<u>EN/HD</u>	<u>Année</u>
CISPR 11 (mod)	- ¹⁾	Appareils industriels, scientifiques et médicaux (ISM) à fréquence radioélectrique - Caractéristiques de perturbations électromagnétiques - Limites et méthodes de mesure	EN 55011	200X ²⁾
CISPR 16-1-2	2003	Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques - Partie 1-2: Appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques - Matériels auxiliaires - Perturbations conduites	EN 55016-1-2	2004
CISPR 16-2-1	2003	Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques - Partie 2-1: Méthodes de mesure des perturbations et de l'immunité - Mesures des perturbations conduites	EN 55016-2-1	2004
CISPR 16-2-3	- ¹⁾	Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques - Partie 2-3: Méthodes de mesure des perturbations et de l'immunité - Mesures des perturbations rayonnées	EN 55016-2-3	2006 ³⁾

¹⁾ Référence non datée.

²⁾ A publier.

³⁾ Edition valide à ce jour.

<u>Publication</u>	<u>Année</u>	<u>Titre</u>	<u>EN/HD</u>	<u>Année</u>
CISPR 16-4-2	- ¹⁾	Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques - Partie 4-2: Incertitudes, statistiques et modélisation des limites - Incertitudes de mesure CEM	EN 55016-4-2	2004 ³⁾
CISPR 22 (mod)	- ¹⁾	Appareils de traitement de l'information - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure	EN 55022	2006 ³⁾

Annexe ZZ (informative)

Couverture des Exigences Essentielles des Directives CE

Cette Norme Européenne a été préparée dans le cadre d'un mandat confié au CENELEC par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et dans la limite de son domaine d'application la norme couvre les exigences essentielles applicables telles que figurant à l'Article 4(a) de la Directive 89/336/CEE, à l'Article 1(a) de l'Annexe I de la Directive 2004/108/CE et les exigences essentielles telles que figurant à l'Article 3.1(b) (seulement émission) de la Directive 1999/5/CE.

La conformité avec cette norme constitue une méthode de conformité avec les exigences essentielles spécifiées des Directives concernées.

AVERTISSEMENT: D'autres exigences et d'autres Directives CE peuvent être applicables aux produits qui sont couverts par le domaine d'application de cette norme.
